L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 78 rue des Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI 19 OCTOBRE 1878.

Aux électeurs démocrates-conservateurs de l'Etat de la Louisiane.

Bureaux du Comité Central du parti démocrate-conservateur de l'Etat.

Nlle-Orléans, 3 octobre 1878.

Ne voulant pas troubler le morne silence qui a accompagné le fatal qui devait donner une grande partie de la communauté, ce comité a évité jusqu'à présent de hâter l'agitation d'une campagne active dans les sections si douloureusement affligées. La fin prochaine de l'épidémie, le terme de l'enregistrement et l'approche des élections nous rappellent l'impérieuse nécessité de presser les opérations de l'enregistrement de manière à assurer le vote entier de ceux qui désirent une administration fidèle et économique de nos affaires.

La formation d'un bon gouvernement a été assez pendant les deux années de l'administration démocratique, montre déjà une réduction de plus de trois millions de piastres dans les dépenses annuelles des gouvernements d'Etat, de paroisse et de ville, embrassant dans les cinq chapitres scolaires du législatif, des impressions, des levées, de l'assessement et de la collection de la taxe, une économie de plus de $600,000 pour l'Etat et de plus d'un million et demi pour la ville en désenchaînant ces autres dépenses, et n'au moins $300,000 pour les paroisses, ce qui conduit à des économies plus grandes encore. Ce résultat tenu en excellent l'admiration ne doit être qu'un stimulant pour faire un nouveau pas législateurs qui promeuvent et accomplissent la grande œuvre de la réforme et des retranchements si heureusement commencés.

L'importance de choisir des hommes honnêtes et dévoués ne peut être trop appréciée ni aucune considération ne saurait compter d'autres importants devoirs de l'Assemblée dépend le choix d'un sénateur des Etats-Unis, sur les efforts duquel nous devons compter en grande partie pour obtenir l'admission de notre délégation déjà élu, et le retour à la Louisiane de ce droit de vote égal à celui des autres Etats, ses frères, dans cette branche de la Législature nationale, droit qui lui a été si longtemps et si injustement refusé par la majorité radicale dominante.

Dans la chambre basse du Congrès une délégation complète sera choisie, laquelle dûment élue, devra conjointement avec les délégations de la vallée du Mississipi, représenter nos intérêts nationaux et représentera probablement une partie des arbitres de l'élection présidentielle de 1880 au cas où cette question serait laissée à la Chambre des Représentants. D'égale importance avec ces élections vient celle du Trésorier d'Etat, laquelle comprend le bureau des dépenses du gouvernement, qui demande dans son organisation de grandes altérations et changements.

Est-il besoin de toutes les manières il n'y a jamais eu d'élection aussi importante que celle qui réclame aujourd'hui l'attention de notre population ni aucune dont les conséquences puissent être aussi favorables ou aussi nuisibles aux intérêts de notre Etat. Afin de faire face à la circonstance la démocratie a choisi ce que l'Etat a de mieux pour représenter le parti. Ces candidats de la démocratie sont appelés à lutter contre nos anciens ennemis qui ayant recours à des dégénérescents et subterfuges sans mesure se présentant sous la forme de "candidats indépendants."

D'autres dans un but d'avancement personnel cherchent à exploiter de fausses questions de circulation et d'améliorations publiques et ont affecté d'ignorer les principes adoptés par la Convention de Baton-Rouge qui lient d'une manière irrévocable le parti Démocrate-Conservateur et ceux dont on a fait choix comme candidats aux principes les plus libéraux de finance, favorisant les industries du pays, recommandant un système d'amélioration publique et là où il y aurait nécessité exigeant l'appui et le secours du gouvernement fédéral.

Les artifices et prétextes de ces adversaires désespérés ne sauraient prévaloir dans une communauté où l'on a si souvent et combattre les dernières perfides et funestes d'un ennemi caché, si fertile en expédients, mais dénué de tout principe, et qui ne pouvant plus nous tromper par des promesses qui ne se réalisent jamais, est toujours prêt à fomenter la guerre civile et le trouble parmi nous pour atteindre son but et arriver à ses fins.

Des organisations secrètes, formées dans le but de troubler la paix publique et d'atteindre au résultat désiré par la force, ne pouvant y arriver par la majorité des votes, ont été formées par d'astucieux meneurs qui cachent par des promesses trompeuses d'obtenir l'appui de nos concitoyens. A tous ceux qui ont été ainsi induits en erreur nous adressons la cordiale demande d'abandonner ces meneurs sans foi et de se joindre à nous pour appuyer et conserver un gouvernement assurant à tous une égale sauvegarde, garantissant les mêmes droits à l'éducation de tous et sincèrement dévoué aux relations amicales des races sur une base de justice et de confiance mutuelle.

Ne s'arrêtant pas aux professions de mécontents calculateurs, n'en rapportant à une administration consciencieuse pour la protection, à tout prix, des droits et des privilèges de chaque citoyen contre les attaques, de quelque côté qu'elles viennent, la démocratie conservatrice, composée de tous les conservateurs et renforcée par un grand nombre de citoyens de couleur qui ont attiré à elle la sagesse et la fermeté du gouvernement actuel, accomplira sa mission et remplira ses devoirs comme elle l'a fait dans le passé. Elle suivra le conseil de l'illustre soldat, du grand citoyen dont la prudence dans le cabinet et le génie sur les champs de bataille ont valu au Sud une renommée impérissable; elle l'écoutera quand il dit: "le plus important des principes est, à mon avis, le maintien du pouvoir démocrate des Etats-Unis dans toute son intégrité, car c'est à lui que nous, hommes du Sud, devons de n'être plus des provinces conquises et d'être protégés par la constitution. Si nous l'empêchons de se diviser il sera probablement le Congrès et la présidence, il rendra au gouvernement l'honnêteté et l'esprit d'économie, il nous rendra la véritable interprétation de la constitution fondamental, il rendra la prospérité au pays."

ALBERT VOORHIES,
président du comité central de l'Etat.
O. M. TENNISON,
secrétaire.

NOUVELLES TAXES POSTALES.

Le *Journal officiel* du 19 publie deux décrets, en date du 16 courant, rendant applicables à partir du 1er mai prochain les taxes postales établies par la loi du 6 avril courant, et les taxes télégraphiques établies par la loi du 21 mars dernier.

Un autre décret du même jour fixe ainsi les taxes à percevoir par l'administration des postes pour l'affranchissement des lettres ordinaires expédiées de la France, de l'Algérie et des bureaux de poste français établis en Turquie, en Egypte, à Tunis et à Tanger, à destination des pays ci-dessous mentionnés:

1° A raison de 25 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport à toute l'Europe et aux pays suivants: Russie d'Asie, Turquie d'Asie, Egypte y compris la Nubie et le Soudan, Maroc et Algérie, Maroc, Perse (voie de Russie ou de Turquie). Colonies et établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique, Tunis, Tripoli de Barbarie, enfin, en Chine, villes de Hakeou, Pékin, Tien-Tsin et Urga (voie de Russie ou de Turquie).

2° A raison de 35 centimes par 15 grammes ou fraction de 15 grammes, par rapport aux pays suivants: Etats-Unis de l'Amérique du Nord; Brésil; République Argentine; Japon; Chine (voie de Marseille ou de Brindisi); Perse (voie du golfe Persique); colonie et établissements d'outre-mer français, danois, espagnols, néerlandais et portugais; Inde britannique (comprenant l'Hindoustan, la Birmanie britannique, Aden et les établissements du golfe Indien de Bagdad et de Bassorah (Turquie d'Asie) de Gaudur (Béloutchistan), de Mandalay (Birmanie), de Muscate (Arabie) et de Zanzibar colonies ou établissements britanniques de Ceylan, du détroit de Malacca, de Labuan, de Hong-Kong, de Maurice et dépendances, des Bermudes, de la Guyane, de la Jamaïque et de la Trinité; enfin, villes de l'Afghanistan, de l'Etat de Cachemire et du Thibet, avec lesquelles des correspondances peuvent être échangées par la voie de l'Inde britannique.

Les lettres non affranchies paieront le double.

Les taxes pour les lettres envoyées par les bureaux dont il s'agit en France, en Algérie, seront respectivement les mêmes que celles perçues en France pour lettres ayant destinations dont l'énumération vient d'être faite.

Le décret est également applicable à l'envoi des lettres recommandées.

Achetez votre charbon aux plus bas prix du marché, chez Hy. J. Montagnet, 159 rue Carondelet.

Plateforme Démocratique.

1. Que le parti démocrate-conservateur de l'Etat de la Louisiane, réuni en convention, proclame de nouveau les principes contenus dans la plateforme du parti de juillet 1876 et réaffirmés depuis.

Nous engageons, par la présente, notre parole à l'accomplissement de toutes les obligations légales, émises par l'Etat de la Louisiane; et nous nous engageons à donner le plus énergiques efforts dans l'adoption de la réforme et d'une administration économique du gouvernement et spécialement vers l'abolition des places inutiles; la réduction des droits et salaires ministériels au point de n'en plus faire une source d'emploi lucratif; la réduction des taxes à la dernière limite possible avec les dépenses nécessaires du gouvernement; le maintien de la foi publique et la restriction du patronage dangereux de l'Exécutif d'Etat.

2. Résolu que l'intérêt des classes industrielles produisant la richesse est un intérêt suprême, pour le peuple des Etats-Unis. Ceux dont le travail et l'esprit d'entreprise produisent la richesse doivent être assurés d'en jouir.

Notre plus chaude sympathie est acquises aux classes laborieuses qui ont été mises hors d'emploi par la politique désastreuse ruineuse et une législation injuste du parti républicain, et nous engageons le parti démocrate au renversement de cette politique et à la restauration de notre drapeau.

3. Que Francis T. Nicholls, par la manière habile et grave avec laquelle il a traité les nombreuses questions délicates surgissant du succès du parti en 1876 et ayant eu pour résultat l'établissement du gouvernement du peuple en Louisiane, mérite la reconnaissance de tous les Louisianais; que sa sagesse, sa justice et sa modération dans l'administration des grands intérêts de l'Etat sont d'accord avec les principes énoncés par lui en acceptant la nomination et lui ont valu le respect de tous comme gouverneur de tout le peuple de la Louisiane, et lui donnent droit à l'appui de tous ceux qui aiment un bon gouvernement.

4. Que nous nous rappelons avec reconnaissance les efforts héroïques et patriotiques du Gén. F. W. Ogden et des soldats-citoyens de la Louisiane sous lui dans l'établissement et le soutien du gouvernement du peuple dans cet Etat;

5. Que le vote de la Louisiane aux élections de 1868 a été donné à Samuel J. Tilden pour la présidence et à Thomas A. Hendricks pour la vice-présidence par une majorité de plus de 8000 voix, et qu'il a été frauduleusement compté pour Rutaford B. Hayes et William A. Wheeler, sous le prétexte que le résultat avait été donné par l'intimidation et l'assassinat, et que le défaut du parti républicain de produire des témoins pour soutenir ces charges, quand il a été invité à le faire par le comité Potter, est une confession d'son impuissance à soutenir ses allégations et de la fausseté des accusations allégués, et que le résultat de l'enquête du dit comité est une preuve affirmative que ces charges et ces allégations étaient dépourvues de fondement.

6. Que la récente admission de W. P. Kellogg comme sénateur de cet Etat a été un abus du parti pour un but éphémère de parti et une violation de la Constitution qui assure à chaque Etat deux sénateurs; que longtemps avant l'admission de Kellogg il avait été établi d'une manière concluante que l'assemblée générale de Nicholls était la véritable et la seule Législature de la Louisiane; que dans l'opinion de cette convention, le Sénat des Etat-Unis n'était pas compétent, par une reconnaissance posthume, à galvaniser une autre assemblée dont l'existence n'a pas laissé de traces dans les livres de Statuts de l'Etat et qui s'est dissoute sans avoir été reconnue nulle part et qu'en vue du caractère sans précédent de cette affaire, une révision est due par le Sénat à la justice.

7. Que nous regardons avec un sérieux mécontentement l'indifférence et l'opposition des membres du Congrès national à un système d'améliorations intérieures, pour restaurer la prospérité des Etats du Sud et du Sud-Ouest, et nous insistons auprès de nos sénateurs et représentants pour qu'ils réunissent leurs efforts afin d'obtenir l'assistance du gouvernement national en faveur du chemin du Pacifique et Texas, et en faveur d'un système de levées de nature à protéger les terres d'alluvion de la Vallée du Mississippi contre les inondations, et en faveur d'une navigation en rapport avec les besoins du commerce, ces mesures ayant un caractère national et au dehors du contrôle des gouvernements d'Etat.

8. Que nous endossons cordialement la mémoire de la chambre de commerce de la Nlle-Orléans au Congrès en faveur d'une ligne de steamers avec le Brésil, engageant nos représentants au Congrès à faire valoir pour la dite ligne le contrat de la malle par la Nlle-Orléans, avec subvention qui a été demandée afin de faciliter l'ouverture de ce commerce d'une si grande importance pour l'Ouest et pour le Sud.

9. Résolu, que la démocratie de la Louisiane demande que le système de banque nationale soit aboli et que les billets des banques nationales soient retirés et qu'à leur place le gouvernement des Etats-Unis émette un montant égal en billets du Trésor communément appelés greenbacks, et demande en même temps le rappel sans condition des lois imposant une taxe sur la circulation des banques d'Etat.

10. Résolu que, Nous demandons aussi le rappel immédiat et sans condition de l'acte de reprise et nous soumes inaltérablement opposés à la politique ruineuse poursuivie par le parti républicain, par laquelle le volume de la circulation a été réduit de beaucoup au dessous des besoins commerciaux du pays, et par laquelle aussi les faillites, la baisse des affaires, la rareté du travail ont eu lieu et les gages du pauvre ont été réduits; que c'est l'opinion de cette convention que tous les bons et obligations du gouvernement national doivent être payés en billets du Trésor des Etats-Unis, excepté quand il en a été disposé autrement dans la loi originale sous laquelle ils ont été émis; nous demandons en outre le rappel de toutes les lois passées subséquemment à la loi originale créant la dette publique, par laquelle les obligations du contrat ont été rendues plus onéreuses.

11. Résolu que dans le jugement de cette convention la législature de cet Etat devrait dans sa prochaine session ouvrir à l'appel et à la réunion d'une convention le plus tôt possible, pour faire et établir une nouvelle constitution pour l'Etat de la Louisiane.

12. Résolu qu'en favorisant la convocation d'une convention constitutionnelle on ne propose pas de remplacer les officiers actuellement en fonction dans le gouvernement d'Etat.

Concours littéraire annuel en langue française de l'Athénée louisianais.

Le rapport suivant a été adopté par l'Athénée louisianais dans sa séance du mercredi 24 avril 1878, et constitue le programme du concours auquel sont invités à participer les écrivains de langue française en Louisiane.

Concours de 1878.

Fidèle à sa mission, l'Athénée louisianais a résolu de contribuer, dans la mesure de ses forces, à répandre parmi nos jeunes gens le goût de l'étude, en faisant naître autour eux une louable émulation, en leur ménageant une occasion de se produire, en offrant, enfin, aux plus habiles un témoignage de sympathie.

1° Dans ce but, l'Athénée a décidé, dans sa séance du 10 avril; d'instituer un Concours littéraire annuel en langue française.

2° Toute personne, de l'un ou de l'autre sexe, résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

3° L'Athénée décernera deux prix: le premier consistera en une médaille en or, le second en une médaille en argent.

4° La proclamation des prix aura lieu dans le courant de décembre.

5° Les manuscrits devront être reçus par le secrétaire *au plus tard*, le 31 octobre; ils devront être écrits d'une manière facilement lisible, sur papier écolier réglé avec une marge d'un quart de la largeur et seulement sur le recto des pages; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

6° Les divers manuscrits concourants seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée. On inscrira les noms des lauréats sur un tableau d'honneur hébergé aux concours annuels.

7° La présentation des prix se fera publiquement, en séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire.

8° Chaque manuscrit sera muni d'une devise qui sera répétée sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

9° Les enveloppes renfermant aux manuscrits vainqueurs seront ouvertes dans le cours de la séance, et les noms des lauréats seront proclamés.

10° Les thèses ou rédactions seront détruites, et les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

11° Le sujet choisi pour le prochain concours est le suivant, tel devra être traité en prose:

DE LA PUISSANCE DE L'ÉDUCATION, ET DE LA NÉCESSITÉ DU TRAVAIL DANS TOUTES LES PROFESSIONS DE LA VIE.

Les demandes et communications devront être adressées au secrétaire, P. O. Box 1264, Nouvelle-Orléans.

F. TUJAGUE, O. CARRÈRE,
Président. Secrétaire.

PAUL LOUET, A. MARTIN, D. M. C.
Archiviste. Archiviste-Adjoint.

ROCH JOSEPHUS.

L. S. L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 12 NOV., 1878.

LE GRAND TIRAGE MENSOEL

De la loterie à $2.

CLASSE L.

GROS LOT:

$30,000.

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$100,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 12 NOV. 1878.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000	$30,000
1 Lot de	10,000	10,000
1 Lot de	5,000	5,000
2 Lots de	2,500	5,000
4 Lots de	1,000	4,000
8 Lots de	500	10,000
100 Lots de	100	10,000
200 Lots de	50	10,000
500 Lots de	20	10,000
1,000 Lots de	10	10,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit..... $4,500

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..... 2,700

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit..... 900

1,857 Lots se montant à..... $110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 920
New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur la poste, par des lettres enregistrées par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage a lieu

Mardi, 12 Novembre 1878.

TOUS LES LOTS
—SONT—
PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et données, bref, honorablement, encouragement les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,
Président.
Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre aura réponse ci-

L'UNION FRANÇAISE.

Comité de Secours.

AVIS IMPORTANT.

Nlle Orléans, 1er octobre, 1878.

A partir de ce jour, toutes les demandes de secours devront être faites au siège de la Société, No 7 Rue de Louis, de 9 heures du matin à 3 heures du soir.

Tous les secours en argent seront payés par le trésorier, de midi à 3 heures de l'après-midi.

Par ordre du comité,

GUILLEMARD,
Assistant Secrétaire-Trésorier.

3 oct.—10t

Société Suisse de la Nouvelle-Orléans.

En présence de la douloureuse épidémie qui sévit parmi nous, et les profondes misères qu'elle laisse après elle, les Suisses et leurs familles obtiendront de prompts secours.

Des provisions seront déposées chez M. J. L. Lyons, pharmacien, coin de la Rue Bourbon et de Conti.

Les membres sont priés de se réunir le LUNDI, le MERCREDI et le VENDREDI de 7 à 10 heures du matin, pour recevoir leurs bons du comité de secours suivant:

1er District—M. WINTERLER, 142 Peyroux, GEO. GAMPER, 64 rue Tchoupitoulas.

2ème District—GEO. FATZER, coin Bourbon et Rue à Une.

3ème District—H. DERIAZ, 208 rue Dauphine.

4ème District—L. H. PERRET, 93 rue Port.

5ème District—C. B. VIEL, 207 Canal.

6ème District—P. SCHNELLER, 590 rue Bourbon.

7ème District—J. T. BIRCHMEYER, 199 rue Washington.

8ème District—J. SEHN, 47 Passage de la Union.

Bureau central, 66 rue Bienville et non-dans un argent on en nature seront reçus avec plaisir et remerciements.

13 sept—1m

Association Peabody de subsistance.

Nlle-Orléans, 7 septembre 1878.

L'attention des différentes sociétés de charité qui rapportent annuellement est par la présente, à ce qui suit:

A une réunion qui a eu lieu ce matin la résolution qui suit a été adoptée.

Résolu: Que toutes les personnes qui ont déjà obtenu des provisions n'auront pas droit à de nouvelles rations jusqu'à ce que toutes les demandes nouvelles soient satisfaites.

F. DOLHONDE, Président.

JNO. PITZPATRICK, Assistant-Secrétaire.

8 sept—10t

Salle du Comité de Secours de l'Association Homœopathique.

Au No 129 rue du Canal.

Cette Association possédant toutes les facilités requises pour venir en aide aux malades, offre que celle à tous ceux qui auraient besoin de ses services, de vouloir bien s'adresser à l'Association comme une obligation pressante et immédiate, en ces derniers dont les noms suivent:

ALBERT VOORHIES,
Président.

J. G. SELDEN, M. D.
A. B. DeVILLENEUVE, M. D.
Vice-Présidents.

C. G. FISHER, Secrétaire.
H. L. STEVENSON, Trésorier.

ASSOCIATION HOWARD.

Demande de secours.

Les demandes pour médecins et secours aux malades de la fièvre doivent être adressées aux soussignés ci-dessous:

Dans le District borné par l'Avenue Napoléon, la rue Peters, le fleuve et la rue Dryades—

A la pharmacie de G. W. MATTINGLY, coin d'Avenue Napoléon et Dryades.

A la charge de Columbus H. Allen.

Dans le District borné par Napoléon et Louisiana, le fleuve et la rue Peters.

A la pharmacie de Dr W. W. BLACK, coin Magazine et Avenue Louisiana.

A la charge de Fred. N. Ogden.

Entre la rue St. Charles, le fleuve et les rues Toulouse et Dauphine.

A la pharmacie du Dr GAUDET, coin Tchoupitoulas et Sirènes.

A la pharmacie de MAINAGRE, coin Washington et Magazine.

A la charge de S. S. Newman.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre les rues Toulouse et Dauphine.

A la pharmacie de A. GARRET, coin St Charles et Washington.

A la charge de F. R. Southmayd.

De la rue Première à Felicity Road, entre la rue St. Charles et le fleuve.

A la pharmacie de LERDY, coin des rues Josephine et Tchoupitoulas.

A la pharmacie E. BRAUD, coin des rues St. Andrew et Henry Ginder.

A la charge de Henry Ginder.

De la rue St. Charles à la cyprière, entre Félicité et Prytania.

A la pharmacie WM. GRANER, coin des Dryades et St. André.

A la charge de Thomas Green.

De Félicité Road à la rue Terpsichore, entre la rue St. Charles et le fleuve.

A la pharmacie E. DUREL & TUMA, coin des rues Magazine et Félicité Road.

A la GROCERIE, coin des rues Tchoupitoulas et Race.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

A la PHARMACIE, coin des rues Tchoupitoulas et Rose.

A la charge de Fred. N. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Félicité Road à la rue Julia, de la rue St. Charles à la cyprière—

A la PHARMACIE, coin des rues Clio et Dryades;

A la pharmacie CURTIU, coin des rues Camp et Delord.

A la charge de M. Vandagriff.

De Terpsichore à la rue Julia, et de la rue St. Charles au fleuve—

A la pharmacie de WM. C. HARRISON, coin des rues Magazine et Thalie.

A la pharmacie de TURNER, coin des rues Annunciation et Girod.

A la charge de Fred. F. Ogden, C. H. Allen et F. R. Southmayd.

De Julia à Canal, entre Remparts et le fleuve.

A la pharmacie de FINLAY, coin Camp et Julia.

A la pharmacie coin Carondelet et Peydras.

A la charge de Geo. A. Pike.

Entre Julia et Canal, de Remparts à la cypresière.

A la pharmacie de LUKE DUFFY, coin Magazine et Lafayette.

A la pharmacie de GEO. BARNES FATHERS, No 57 rue Carondelet.

A la pharmacie de M. FREUND, No 43 rue Franklin.

A la charge de A. J. Vandegrift.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Canal, le Lac et la rue Orléans.

A la pharmacie de ST-CYR FOURCADE, coin Remparts, côté nord, et Canal.

A la charge de Jules Aldigé.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, le Lac et la rue Orléans.

A la pharmacie de SCHMITT, coin Hôpital et Remparts.

A la charge de L. W. Boquié.

District borné par les rues Remparts, côté nord, Esplanade, Derbigny et Orléans.

A la pharmacie de L. LLADO, rue de Chartres, en face la rue Madison.

A la charge du Dr. J. H. Pike et Félix Legendre.

A la pharmacie ALPHONSE GAMOTIN, rue Claiborne No 389.

A la pharmacie A. GRAMBOIS, coin Esplanade et Bienvenue.

A la pharmacie ERNEST RUBERT, 383 Bienville.

A la pharmacie F. BACHLER, No 280 Royale, coin Française.

A la pharmacie ADRIEN BÉRET, coin Champs Elysées et Rues Esplanade.

A la pharmacie LEON DURIEU, No 306 Chartres.

A la charge de MM. J. B. Vinet et P. Buchanan.

R. LARRIEU, coin Urquhart et St Bernard.

Du Fleuve à la cyprière, entre Champs Elysées et la section au-dessous du Pont Gentilly.

A la pharmacie T. DAVIERON, coin Victoire et Marigny.

A la pharmacie P. SHAFFER, coin Crops et Roman.

A la pharmacie SHAMAN, coin Royale et Esplanade.

A la pharmacie C. WALLES, coin Enghien et Dauphine.

A la pharmacie VON GOHREN, coin Louise et Roman.

A la pharmacie ROSENFELD, coin Lesseps et Dauphine.

Ou autres pharmacies.

A la pharmacie BONJOUR, coin Champs Elysées et Fleuve.

A la pharmacie GAMOTIN, No 381 rue Claiborne.

A la charge de P. Buchanan et du Col. Vinet.

Par ordre du Président,

30 sept.— F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.

Bureaux de la compagnie d'assurances du Peuple de la Nlle-Orléans, No 12 rue Orléans, 27 juillet 1878.—A l'assemblée annuelle des actionnaires de cette compagnie, tenue le 22 du courant, les messieurs ci-dessous suivant à des élu devant servir l'année courante:

JNO. WILSON. M. MILLINGER.
B. BOUDOUSQUIE. A. ALLE.
M. POPOVICH. P. AUFFMOLK.
E. BALOT. WM. FAGAN.
M. ARAMBAL. H. SOBRODER.
D. HUGHES. J. RAMBOLA.
A. D. FINLAY. A. HARPER.
PEDRO L. SUGG. S. M. MILLER.
F. JAUFFOLD. GEO. ELLIS.
F. SANCHO. J. H. MINGE.
P. B. TERMALEHLEN. M. MANN.
P. B. GARRAZIE. A. EIQUEM.

N. SEIBEL.

A une assemblée du bureau de direction tenue le même jour, M. Ernest Fregel a été président, M. John Wilson, vice-président, et W. F. P. M. Schneidau, secrétaire.

F. M. SCHNEIDAU,
26 juil—2?

ANT. CARRÈRE, O. CARRÈRE,
E. L. CARRÈRE, CHAS J. CARRÈRE.

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

ENCOIGNURE ROYALE ET DOUANE

Avances libérales sur consignations à nos amis de Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

S. N.
PIKE'S
Magnolia
WHISKEY
Cincinnati
OHIO.

LE CERCUEIL CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CELÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY,

préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO, successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Toutes les PREMIÈRES MAISONS de gros dans et à travers la vendent à la Nlle-Orléans.

Lieux d'enregistrement.

Bureau de la Nlle-Orléans, Hôtel de Ville, 30 août 1878.

Les Recteurs-commissaires mentionnés ont été désignés comme bureaux d'Enregistrement pour les différentes Wards de la ville, à savoir:

1er Ward, Transféré au No 122, Rue Annunciation, entre Terpsichore et Melpomène, le 27 courant.

2e " No 254 rue Carondelet, entre Delor et St-Joseph.

3e " No 4 rue Pardido, coin St-Charles.

4e " Coin des Remparts, coin Galvez.

5e " Coin des Remparts, coin Galvez.

6e " No 98 rue Hôpital, coin Bourbon.

7e " Coin Esplanade et Peters.

8e " Coin Grande-Hommes et Poydras.

9e " Coin Grande-Hommes et Bienville.

10e " Coin Ste-Marie et St-Charles.

11e " Au coin des rues Washington et Prytania.

12e " Au coin de l'Avenue St. Charles et de la rue Berlin, du 26 au 29 courant.

13e " Au coin des rues Tchoupitoulas et Amerstella, du 30 septembre au 5 octobre inclusivement.

13e " Au coin de la rue Tchoupitoulas et l'Avenue Louisiana, du 7 octobre au 12 octobre inclusivement.

14e " Au coin de l'Avenue Louisiana et de la rue Magazine, du 14 octobre au 19 octobre inclusivement.

15e " Coin Canal-Basse de la rue Magazine et Bordeaux.

16e " Rue Bienville, entre l'Avenue Peters et Pelopées.

17e " A la Maison de Cour d'Algier.

18e " Coin Canal et Jefferson.

On appelle l'attention du public aux dernières dispositions de la section 16 de l'acte No 100, approuvé le 30 avril 1877.

ED. PILSBURY,
Maire.

30 août—60 f

Association catholique de secours

POUR LES

Victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans.

L'Association de St. Vincent de Paul de la Nlle-Orléans ayant société aux autorités ecclésiastiques qu'elle ne trouve dans l'impossibilité, avec ses ressources actuelles, de continuer, avec son œuvre de charité, de répondre aux demandes incessantes de secours, par suite de la grande détresse qui trouble de l'épidémie régnante, une association catholique de secours dans la mission ecclésiastique a été formée dans le but de faciliter la collection de fonds pour subvenir aux besoins du grand nombre de veuves et d'orphelins, sans distinction de croyance et de nationalité, dépourvus de tout appui, et qu'en épouvantable fléau laissera malheureusement à la charge d'une communauté appauvrie et d'asiles déjà trop encombrés. Il a été formé à la suggestion du très Rév. G. A. Rousset, vicaire-général de l'archidiocèse de la Nlle-Orléans, et a été adopté par l'entière des membres du comité suivant:

H. T. Lawler,	Thos. Layton,
J. B. Labbé,	C. E. Gleaudey,
E. Cantrelle Jr.,	John T. Moore,
J. T. Gibbons,	H. C. Lawler,
Jos. J. Torleton,	Thos. Fitzwilliams,
Chas. Freudhomme,	W. B. Schmidt,
H. Bertin,	R. D. White,
H. Wilkenberger,	Henry Grosbel,
C. Spark,	W. F. Lancaster,
O. de Armas,	A. Robert,
G. Collignon.	Wm. H. Byrne.

Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1878.

L'Association Catholique de secours pour les victimes de la fièvre jaune à la Nlle-Orléans est maintenant représentée par neuf et le nouveau président est M. Thomas Layton, président de la Banque du Sud.

G. A. ROUXEL,
Vicaire Général.

17sept—

Aux départements d'incendie de l'Union et à toutes autres organisations charitables de même but.

L'ASSOCIATION Charitable des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, pour la première fois depuis sa fondation qui date d'un demi-siècle, se trouve obligée de faire appel à la charité publique.

Avec ses deux mille cinq cents membres actifs et honoraires, ses familles, les deux cent cinquante-huit veuves, leurs deux cent soixante-quinze enfants, privés, tous d'un parent que de leur soutien, sans compter actuellement de la ville, payés, le département qui mérite avec une colonne spéciale, et vue de l'opinion publique, ne saurait rester indifférente à une telle infortune. Elle ne peut rester indifférente à une telle infortune. M. J. L. Lyons, pharmacien, coin de la Rue Bourbon et de Conti, a été nommé trésorier de la Nlle-Orléans, ne connaissant il y a environ six mois, et je fais ce qu'il me commande. Une somme environ après avoir commencé à faire usage de ce remède, j'en ai pris quatre bouteilles et je me trouve aujourd'hui aussi bien portant que jamais. Je crois devoir faire cette déclaration dans l'intérêt de l'humanité souffrante et pour que d'autres puissent profiter de ma découverte. Je suis prêt à répondre à toutes les questions qui me seront adressées à ce sujet. Je demeure à Bâton Rouge, Louisiane, près du Capitole.

Bâton Rouge, 1er sept. 1878.

1er sept—1 an

FABRIQUE DU SUD.

EXTRAITS CONCENTRÉS

—DE—

ATKINSON.

EXTRAITS - - - - - SAVEUR.

POUR LA CUISINE.

Vanille, Limon, Fraise, Orange, Amande, Pêche, Rose, Ananas, Café, Gingembre, Framboise, Moka, Ananas.

Pourquoi acheter, des villes du Nord, des articles de la grande épicerie quand on trouve de tout aussi bon à la Nlle-Orléans.

Ces extrait n'aont des plus concentrés et sont le goût exquis. Comme délicatesse du fruit dans toute sa fraîcheur. Ils sont d'un meilleur et de plus économique pour la cuisine.

La supériorité de ces extraits consiste en leur concentration et leur parfaite pureté.

Fabriqués et propriétaires,

W. T. Creamer & Co.
Distributeurs,

Au No 84 de la rue Tchoupitoulas, Nlle-Orléans, Lne.

A vendre en gros par Thos. W. G. LYON & Co., épiciers, à la Nlle-Orléans, Lne.

Demandez à votre épicier les "recettes d'Atkinson." Vous ne trouverez rien de comparable sur la place.

30juin—Mar&S

Pierre dans la Vessie

La Buffalo Lithia Water

guérit de la pierre après que les médecins en condamnent le malade.

La pierre mise dans un verre d'eau Lithia se réduit en poudre dans en trois heures.

Cas de M. C. Webb, du paroissien Pointe-Coupée, Louisiane.

Paroissien Pointe-Coupée, Lne., 2 avril 1878.

A M. Thomas F. Goode,

Propriétaire des Buffalo Lithia Springs, Virginie.

Il y a deux ans je commençai à souffrir de douleurs vives et cuisantes aux reins; elles furent suivies de violentes douleurs à la vessie, au déclenchement et me tortura en rendant des graves, et d'un caractère si extraordinaire quantité, et j'ô

J'employai vainement les meilleurs médecins Mobile et ne variait pas et je fus à une telle extrémité, que mes amis désespéraient que j'eût était impossible de me donner aucun soulagement. Je ne pouvais plus marcher sans une misérable difficulté. M. J. L. Lyons, pharmacien, coin de la Nlle-Orléans, me conseilla il y a environ six mois de prendre votre Buffalo Lithia Water. Je le fis et je fus ce qu'il me commanda. Une semaine environ après avoir commencé à faire usage de votre eau, j'eus une attaque beaucoup plus faible que celles dont je souffrais habituellement, et je rendis deux petites pierres. Je suis depuis d'abord dans un état de santé parfaite et je me sens aujourd'hui aussi bien que jamais. Je suis certainement redevable à votre eau de ma guérison. Cela m'a coûté à peine la moitié de la dépense de cent dollars que j'aurais payée pour être débarrassé de mes douleurs depuis, et je n'ai plus rendu de pierre ni souffert de douleur.

Le docteur aux reins a entièrement disparu; j'ai engagé l'un nombre que j'avais perdu et j'ai recouvré mes forces et ma santé. Je suis heureux de reconnaître que je dois la vie à votre eau, et j'éprouve maintenant à l'usage de la Buffalo Lithia Water.

Agréez